



PHOTO JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

Le DES Deux poids, deux mesures

Alec Larose

Conseiller FSE

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) vient de décider, sous la pression des commissions scolaires, de reporter de trois années additionnelles le rehaussement des exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) à la Formation générale des adultes (FGA). Comment justifier une telle décision ?



Alec Larose

PHOTO MARIE CHANTAL LE BRETON



Gaston Beauregard

PHOTO FRANÇOIS BEAUREGARD

Sept ans après la décision d'en rehausser les exigences au secteur des jeunes comme à celui des adultes, essentiellement par l'ajout d'unités en mathématique, science et histoire, les commissions scolaires et le MELS ont subitement découvert que « ces modifications augmentent considérablement les exigences pour l'obtention du DES... », suscitant ainsi « certains questionnements quant aux impacts pressentis sur la scolarisation et la diplomation des élèves adultes² ».

Une telle surprise laisse perplexe, le débat ayant déjà eu lieu et la décision ayant été prise en toute connaissance de cause, pour des raisons largement étayées. Ce changement avait même été reporté à l'année scolaire 2007-2008 et des mesures de soutien avaient été recommandées et planifiées afin de prévenir les défis supplémentaires qu'il allait poser aux élèves... sept longues années plus tard.

Des conséquences significatives

Ce report est d'autant plus malaisé à justifier que le rehaussement du niveau de formation et l'enrichissement de son contenu comptaient parmi les principes directeurs de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue adoptée en 2002.

Gaston Beauregard, membre du Comité de l'éducation des adultes à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et enseignant au Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières, s'interroge : « Après tous les efforts que nous y avons mis et les engagements pris, je ne comprends absolument pas la volte-face du gouvernement. Comment expli-

quer l'existence de deux catégories de diplômés et de diplômés pour un même niveau d'études ? Un diplôme ne doit pas être sacrifié sur l'autel des statistiques. »

La politique stipule pourtant que tout citoyen doit avoir une formation de base satisfaisant aux normes sociales (définies comme étant le DES/DEP³). Maintenir l'ancienne norme à la FGA au détriment de la nouvelle, délibérément et légitimement relevée, ne représente pas le statu quo, mais un recul par rapport aux orientations de 2000 et aux attentes qui en découlent.

Pour Paula Duguay, vice-présidente de la FSE, on ne peut s'offrir le luxe de fragiliser davantage l'image déjà vulnérable de la FGA : « Ce report risque de provoquer un net recul par rapport aux efforts menés en ce sens en entachant durablement la valeur du DES obtenu à la FGA. Le nouveau DES était garant d'une plus grande mobilité dans le système scolaire et dans le marché de l'emploi, d'une précarité moindre et de mises à niveau plus courtes en cas de perte d'emploi. »

Des pistes d'action prioritaires

La solution passe nécessairement par des mesures d'aide soutenues aux élèves et au personnel. Il faut sans attendre que ministères et commissions scolaires se donnent les moyens nécessaires pour assurer la cohérence entre l'offre de service et les besoins.



Paula Duguay

PHOTO MARIE CHANTAL LE BRETON

Si l'on reconnaît l'importance capitale de la FGA, c'est également le moment d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage en réfléchissant objectivement aux facteurs contextuels favorisant l'atteinte des nouveaux standards, notamment l'établissement de règles de formation de groupes décentes.

On ne peut temporiser avec des enjeux d'une telle importance : il faut offrir aux adultes les moyens essentiels requis pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, que le Québec s'est fixés, pour se montrer à la hauteur des ambitions exprimées, et qui se traduisent par des normes sociales communes à tous.

- 1 TREAQFP (CS) : Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec, novembre 2006.
- 2 MELS, mars 2007.
- 3 DEP : Diplôme d'études professionnelles.